



ADDENDA # 3

Date : Le 27 septembre 2022

Titre : Services de nettoyage pour l'Ambassade du Canada à Haïti

Le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement modifie par la présente, conformément au présent addenda, la Demande de propositions (DDP) pour la prestation de services de nettoyage, portant le numéro 22-195414. Le présent addenda fait partie de la DDP et a pour objet :

1. Apporter des modifications à la DDP

Le présent addenda est émis avant la réception des offres afin de fournir des révisions et des clarifications aux documents d'appels d'offres.

MODIFICATIONS À LA DDP

1. À la première page de la Demande de propositions, « Envoi de la proposition »

SUPPRIMER DANS SON INTÉGRALITÉ :

Envoi de la proposition

INSÉRER :

Pour être déclarées valides, la proposition doit avoir été reçue au plus tard à 14:00 HAE (heure d'Ottawa, Ontario), le 14 octobre 2022. Aux présentes, cette date est appelée « date de clôture ».

Seules les copies électroniques seront acceptées et reçues à l'adresse suivante :

propositionsinternationales@international.gc.ca

No de l'appel : 22-195414



2. Dans la **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

SUPPRIMER :

2.5 CONFÉRENCE ET VISITE DES LIEUX DES SOUMISSIONNAIRES – OBLIGATOIRE

INSÉRER :

2.5 CONFÉRENCE ET VISITE DES LIEUX DES SOUMISSIONNAIRES – OBLIGATOIRE

- **Visite des lieux #1**

Le soumissionnaire ou son représentant est tenu d'assister à la visite des lieux obligatoire. Elle aura lieu à la Chancellerie de l'Ambassade du Canada située sur la Route de Delmas, entre Delmas 73 et 75, le 30 août 2022 et débutera à 10h00 à Port-au-Prince, Haïti.

- **Conférence des soumissionnaires #1**

Il est obligatoire que le soumissionnaire ou un représentant du Soumissionnaire assiste à la conférence des soumissionnaires obligatoire le 31 août 2022. La conférence des soumissionnaires obligatoire se tiendra de façon virtuelle via l'application Microsoft Teams, et débutera à 10h00 heure de Port-au-Prince, Haïti.

Les dates et heures de la visite obligatoire # 2 ainsi que de la conférence des soumissionnaires # 2 seront confirmées dès que la situation le permettra par le biais d'un addendum à la présente demande.

- **Visite des lieux #2**

Le soumissionnaire ou son représentant est tenu d'assister à la visite des lieux obligatoire. Elle aura lieu à la Chancellerie de l'Ambassade du Canada située sur la Route de Delmas, entre Delmas 73 et 75, le xxxxxxxxxx et débutera à xxxxxxxxxx à Port-au-Prince, Haïti

*****Note*** :**

Si vous avez déjà participé à la visite des lieux du 30 août 2022, votre participation à la nouvelle date de visite est optionnelle.

- **Conférence des soumissionnaires #2**

Il est obligatoire que le soumissionnaire ou un représentant du Soumissionnaire assiste à la conférence des soumissionnaires obligatoire le xxxxxxxxxx. La conférence des soumissionnaires obligatoire se tiendra de façon virtuelle via l'application Microsoft Teams, et débutera à xxxxxxxxxx heure de Port-au-Prince, Haïti.

*****Note*** :**

Si vous avez déjà participé à la conférence des soumissionnaires tenue le 31 août, votre participation est optionnelle pour cette conférence des soumissionnaires mais est fortement recommandée.

On demande aux soumissionnaires de confirmer leur présence auprès du représentant du Canada au plus tard 2 jours ouvrables avant la visite des lieux et de fournir les noms des participants. Les soumissionnaires devront signer un formulaire de présence. Ils devraient confirmer dans leur soumission qu'ils ont participé à la visite des lieux et la conférence des soumissionnaires obligatoire.

Les soumissionnaires doivent se conformer à toutes les mesures de prévention et de contrôle des infections mises en place par la mission canadienne incluant, sans s'y limiter, pratiquer la distanciation physique, l'utilisation de l'équipement approprié et de l'équipement de protection individuel (EPI) si nécessaire, etc.



Les soumissionnaires qui n'auront pas participé à la visite des lieux et la conférence des soumissionnaires obligatoire ou qui n'y auront pas envoyé de représentant n'auront pas d'autre occasion de le faire et leur soumission sera jugée irrecevable. Toutes les précisions et tous les changements apportés à la Demande de soumissions à la suite de la visite des lieux et de la conférence des soumissionnaires seront inclus dans la Demande de soumissions, sous forme d'Addenda.

Veillez noter que toutes les dépenses relatives à des déplacements et les autres frais liés à la participation d'une conférence et ou d'une visite des lieux font partie des « Coûts relatifs aux soumissions », tels qu'ils sont décrits dans les Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels de 2003 (2022- 03-29) et qu'ils ne seront pas remboursés par le Canada.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES